

Politique alimentaire

Ce que l'école accepte comme collations :

Légumes et fruits

- ✓ Crudités
- ✓ Fruits frais
- ✓ Fruits séchés (exempt d'arachides et noix)
- ✓ Compote de fruits non sucrée
- ✓ Barre de fruits non sucrée
- ✓ Trempette et humus
- ✓ Des fruits en conserve

Laits et substituts

- ✓ Yogourt
- ✓ Yogourt à boire
- ✓ Fromage
- ✓ Smoothie (avec lait, yogourt et fruits)

Produits céréaliers

- ✓ Galettes de riz
- ✓ Barres de céréales
- ✓ Muffin
- ✓ Galette
- ✓ Des craquelins

Il est à noter que selon la politique du CSS, AUCUN produit contenant des noix ou des arachides n'est permis.